



Communiqué de presse

Paris, le 25 mai 2012

Interdiction de culture d'un maïs OGM en France Le nouvel avis de l'EFSA fera-t-il bouger les lignes ?

Le 21 mai dernier, l'Autorité européenne pour la sécurité alimentaire (AESA) a jugé injustifiée l'interdiction de la culture du MON 810 en France. Initiatives Biotechnologies Végétales (IBV) attend la décision que prendra la Commission européenne suite à cet avis.

Selon l'AESA, aucun des éléments fournis par la France n'apporte de preuve scientifique démontrant un quelconque risque pour la santé humaine ou animale ainsi que pour l'environnement. L'adoption de mesures d'urgence - en d'autres termes la mise en place d'un moratoire en France - n'est donc pas justifiée selon la réglementation de l'Union européenne.

IBV prend acte de cet avis qui confirme les précédents avis (plus de 35) des Autorités scientifiques compétentes françaises et européennes sur l'autorisation de culture de ce maïs OGM. IBV souligne néanmoins qu'il y a urgence à sortir la France de cette situation qui est source de distorsion de concurrence pour les agriculteurs.

« Nous attendons désormais la décision de la Commission européenne et espérons qu'elle débouchera sur une solution raisonnable au bénéfice des agriculteurs français et européens », déclare Philippe Gracien, porte-parole d'IBV.

Contact presse : Valérie Carlon : Tél : 06 12 21 08 30 – e-mail : valerie.carlon@wanadoo.fr.

Initiatives Biotechnologies Végétales, IBV, fédère l'interprofession semencière et les organisations professionnelles impliquées dans le développement de semences performantes et innovantes pour apporter des solutions durables aux agriculteurs.

Son objectif est de promouvoir le développement et l'utilisation des biotechnologies : des semences aux produits qui en sont issus.

Les membres fondateurs sont :

***Le Groupement national Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS).** Il contrôle la qualité des semences pour les utilisateurs dans le cadre d'une mission de service public. D'autre part, il participe au dynamisme de la filière semences et plants de la recherche à la distribution par son activité interprofessionnelle.*

***L'Union Française des Semenciers (UFS),** syndicat professionnel des entreprises semencières. L'UFS réunit 135 entreprises actives dans la recherche, la production et la commercialisation de semences pour l'agriculture, les jardins et le paysage.*

***L'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP).** Elle regroupe les entreprises qui recherchent, développent et commercialisent des produits phytosanitaires et des outils de protection des cultures, dont les biotechnologies.*

IBV est à l'initiative d'un espace d'information et d'échanges via son site ogm.org.